

Bureau du 28 février 2005

Décision n° B-2005-2994

objet :	Prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - Lot n° 2 - Autorisation de signer le marché
service :	Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 février 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2296 en date du 7 juin 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution des prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2 : subdivision centre est (NET 2).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 11 février 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Chazal pour un montant de 225 000 € HT, soit 269 100 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour les prestations de désherbage sur le territoire de la Communauté urbaine - lot n° 2 : subdivision centre-est (NET 2) et tous les actes contractuels afférents avec l'entreprise Chazal pour un montant de 269 100 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2005 et suivants - section de fonctionnement - centre budgétaire 5 830 - centre de gestion 583 200 - compte 611 217 - fonction 813 - ligne de gestion 021 780.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,